

PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice : 10**

Présents : 08

Votants : 08

Le vendredi 20 juin 2025, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de BITARELLE René.

Sont présents : BITARELLE René, MONFREUX Raymond, VERGNE Louis, PESTOURIE Christine, VAURS Laurence, CROS Michel, VERT Michel, MARTINIE Francis

Excusés : BLANCHARD Mickaël, MOULENE Patrice

Secrétaire de séance : MARTINIE Francis

Auxiliaire de séance : Emmanuelle BOUYGES

Lecture du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2025 par Christine PESTOURIE, secrétaire de séance.

Le procès-verbal est approuvé et publié.

Ordre du jour de la séance :

- Programme de travaux de voirie : Entreprise retenue
- Mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP : Modification de la délibération du 14.03.25,
- Modification de la régie des Activités Touristiques pour inclure le tarif des jetons de la borne Camping-car,
- Questions diverses.

Commission d'attribution des aides communales du 1^{er} Semestre 2025.

DELIBERATIONS

Programme de travaux de voirie 2025 : Entreprise retenue (N° DE_040_2025)

M. VERGNE rappelle que le Bureau d'études Corrèze Ingénierie est en charge de la maîtrise d'œuvre afférente au programme de travaux de voirie 2025.

M. VERGNE rappelle que les travaux retenus sont :

- Village de Saint Mathurin Léobazel,
- Parking zone poubelles et accès STEP Saint-Mathurin

La consultation de 3 entreprises a été réalisée.

2 entreprises ont répondu :

- Entreprise SAS CROUTE
- Entreprise DEVAUD TP

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- **de retenir** l'entreprise DEVAUD TP pour sa Solution variante d'un montant de : **77 753,00 € HT soit un total de 93 303,60 TTC**

M. le Maire est autorisé par délégation du Conseil Municipal du 23.05.2020 à signer le marché et les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux qui sont inscrits au Budget 2025 de la Commune.

- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 8**
- **Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Mise à jour du régime indemnitaire RISFEEP : Modification de la délibération DE 016 2025 (N° DE_041_2025)

M. le Maire rappelle la délibération DE_016_2025 du 25.03.2025 concernant la Mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP.

Il indique que le Bureau du contrôle de légalité de la Préfecture lui a signalé par courrier du 09.04.2025, reçu le 15.04.2025 que : toute disposition excluant du RIFSEEP certains contractuels sur le seul critère de la durée du contrat ou de l'ancienneté de l'agent au sein de la collectivité est illégale car elle induit une différence de traitement sans rapport avec l'objet du Décret du 20.05.2014 qui institue le RIFSEEP et méconnaît ainsi le principe d'égalité (TA de NANTES, 02.06.2022, n°216895)

Il est donc nécessaire de modifier le paragraphe concernant l'attribution de ce régime au bénéfice des agents contractuels de droit public de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- De modifier le paragraphe suivant de la délibération DE_016_2025 :

- " Le RIFSEEP pour les agents contractuels : les dispositions sont étendues aux agents non titulaires de droit public de la Collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des cadres d'emploi de référence."

• Résultat du vote : Adopté – Votant : 8

• Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Régie des activités touristiques : Tarifs 2025 : Ajout de la borne de service Aire Camping-car (N° DE_042_2025)

M. le Maire rappelle les tarifs 2025 des différentes prestations pour la régie des Activités Touristiques :

• CAMPING :

Location des 10 emplacements de Camping (Ouverture du 01 Mai au 30 Septembre 2025)

Tarifs 2025 à la nuitée	
Emplacement	4.00 €
Adulte (+ 18 ans)	3.00 €
Enfant (3 à 17 ans)	2.00 €
Enfant (- 3 ans)	Gratuit
Branchement électrique	3.00 €
Animal	Gratuit
Taxe de séjour intercommunale	0,20 € / Adulte

Location des hébergements :

	Date début	Date fin
Basse	01-janv-25	04-avr-25
Moyenne	05-avr-25	04-juil-25
Haute	05-juil-25	29-août-25
Moyenne	30-août-25	10-oct-25
Basse	11-oct-25	31-dec-25

TARIFS SAISON 2025

Chalets 6 pers ouverts toute l'année

Chalets 4 pers et Chalets 5 pers ouverts du 29.03.2025 au 15.11.2025

Bungalows ouverts du 01.05.2025 au 30.09.2025 (Moyenne et haute saison)

Séjours	tarif nuit	Séjour 2 jrs	Séjour 3 jrs	Séjour 4 jrs	Séjour 5jrs	Séjour 6 jrs	Séjour 7jrs	Séjour 14jrs	Séjour 21 jrs
---------	------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	-----------------	------------------

TYPE **BUNGALOW 12 m2**

Moyenne	35	66	95	124	159	190	207	334	540
Haute	52 *	99	144	187	239	286	312	499	811

TYPE **BUNGALOW 17 m2**

Moyenne	40	77	112	145	185	222	242	385	627
Haute	57*	108	158	206	263	314	343	546	889

TYPE **CHALET 4 PERSONNES**

Basse	36	68	100	130	166	198	216	348	564
Moyenne	58	109	159	207	265	316	345	552	897
Haute	73*	138	202	262	335	400	437	697	1134

TYPE **CHALET 5 PERSONNES**

Basse	42	80	116	151	193	232	252	402	654
Moyenne	63	120	175	228	291	347	380	604	983
Haute	78*	148	216	281	359	428	468	749	1217

TYPE **CHALET 6 PERSONNES**

Basse	48	91	133	173	221	264	288	462	750
Moyenne	69	131	191	248	317	380	414	661	1075
Haute	83*	158	231	300	383	458	499	796	1295

* Location à la nuitée à la dernière minute, location à la semaine du samedi au samedi privilégiée.

Permettre, si besoin, la mise en place d'une campagne promotionnelle de dernière minute pour la location des chalets sur la période estivale (réduction de 20 % sur les tarifs des chalets à la semaine minimum).

• **PECHE à l'Étang du Moulin : Période d'encaissement de Mars à Octobre**

- Carte annuelle Adulte : **30.00 €** / année
- Carte annuelle Ado (12-16 ans) : **5.00 €** / année
- Carte journalière : **8.00 €** / journée
- Carte à la semaine : **15.00 €** / 7 jours consécutifs

• **LOCATION DE MATERIEL : Période d'encaissement de Janvier à Décembre**

- Utilisation du lave-linge ou sèche-linge : **5.00 €** / programmation
- Location des équipements du plan d'eau :
- **Pédalo** : **5 €** / 30 minutes
- **Stand-Up Paddle** : **3 €** / 30 minutes
- **Yoga Kayak** : **3 €** / 30 minutes

• **ACHATS DIVERS : Période d'encaissement de Janvier à Décembre**

- Vente de cartes postales : **0.40 €** / carte
- Vente de verres recyclables : **2.00 €** / verre
- Vente de boissons (fraîches ou chaudes) : **1.50 €** / boisson
- Vente de glaces de 1ère catégorie : **1.00 €** / glace
- Vente de glaces de 2ème catégorie : **2.50 €** / glace
- Vente de glace de 3ème catégorie : **2,00 €** / glace

L'aire de service Camping-car étant bientôt opérationnelle, il est nécessaire de fixer le tarif des jetons qui permettront aux camping-caristes d'accéder à la recharge en eau.



Les jetons seront en vente au Bâtiment d'accueil du Camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- de rajouter à la régie des Activités Touristiques :

• **AIRE DE SERVICE CAMPING-CAR :**

- Vente de jeton pour la recharge en eau : 5 €/ jeton

• Résultat du vote : Adopté – Votant : 8

• Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Participation aux frais de fonctionnement du Stade de LA-CHAPELLE-SAINT-GERAUD :

M. le Maire informe le Conseil que la participation pour 2025 a été revue à la baisse (426,71 € au lieu de 521,04 €). La Convention doit nous parvenir dans les prochaines semaines.

Compétence EAU / ASSAINISSEMENT :

La compétence Eau et Assainissement restera à la Commune. Les réunions avec la Communauté de Communes et le bureau d'études se poursuivent pour améliorer la desserte du territoire en étudiant les possibilités d'interconnexion des réseaux d'eau communaux et l'éventualité dans notre secteur d'une connexion avec le Syndicat Mixte BELLOVIC.

Eglise et Chapelle de Belpeuch :

Suite à une intervention de repasse sur les toitures, il a été constaté que les chéneaux de l'Eglise et de la Chapelle de Belpeuch étaient en mauvais état.

L'entreprise DUPLOUY a réalisé un devis de 10 098,82 € HT soit 12 118,70 € TTC pour la réfection de ces chéneaux.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux et le devis de l'Entreprise DUPLOUY.

Recensement de la population 2026 :

M. le Maire informe le CM que la prochaine campagne de recensement de la population aura lieu du 15 Janvier au 14 Février 2026.

Mme LAJARRIGE Marion assurera la fonction de Coordonnateur Communal.

Un agent recenseur devra être recruté pour cette mission.

Surveillance de baignade :

Le SDIS rencontre des difficultés de recrutement des surveillants de baignade pour assurer toutes les missions sur le département.

Pour l'Etang du Moulin, un roulement des surveillants de baignade d'autres sites devra permettre de couvrir notre saison.

Ordures Ménagères :

M. le Maire indique au CM que le projet de modification des points de collecte des Ordures Ménagères avance.

La question en cours de débat est le mode de financement du service : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (TEOMI) ou Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMI).

Commission d'attribution des aides communales :

3 dossiers d'aide communale pour les économies d'énergie.

BITARELLE René
Président de séance

MARTINIE Francis
Secrétaire de séance

